



affiché le 19/07/22

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE  
N° 2022 / 150**

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 15

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 12 juillet 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Bernard CLEMENT, Pascal LENOIR, Christian ROBERT (adjoints), Gilles BARJOU, Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Gaëlle BENOIT, Michel DROUVILLE, Sophie DUFIT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Maxime BUTTURI, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAÏLICHE.

Absents : Silvia LARRANDART, Stéphane GRILLET, Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

*Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrats*

**ADMINISTRATION GENERALE**

**SIGNATURE DE LA CONVENTION OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)**

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2021-008 du 5 février 2021 autorisant le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la labellisation « Petites villes de demain » ;
- Vu la convention d'adhésion au dispositif « Petite Ville de Demain » de la commune de Tonnerre du 12 avril 2021 ;
- Considérant que la commune de Tonnerre, au vu de l'article 5 de cette convention d'adhésion, a jusqu'au 12 octobre 2022 pour convertir la convention « Petite Ville de Demain » en convention « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT).

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 22</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer avec l'Etat et la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB) une convention ORT ainsi que tout document utile à sa mise en œuvre.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre